

# Gouverner le Kasai

État, coutume, territoire, identité





Le [Groupe d'étude sur le Congo](#) (GEC) a été fondé en 2015 afin de promouvoir une recherche rigoureuse et indépendante sur la violence qui affecte des millions de Congolais. Cela nécessite une approche large. Pour nous, les racines de cette violence se trouvent dans une histoire de gouvernance prédatrice qui remonte à la période coloniale et qui relie les versants des collines du Kivu aux intrigues politiques et à la corruption à Kinshasa, ainsi que dans les capitales d'Europe, de Chine et d'Amérique du Nord. Aujourd'hui, les recherches du GEC visent à expliquer à un large public les interactions complexes entre la politique, la violence et l'économie politique au Congo.



Ce rapport a été réalisé grâce au financement de l'Union européenne à travers son Instrument contribuant à la Stabilité et à la Paix.

*Photo de couverture* : une médaille d'un chef « indigène » octroyée par l'État du Congo Belge.



# Table des matières

---

Résumé exécutif.....	4
Introduction.....	5
<b>Kamba Wono : trafic d'influence politique dans le domaine coutumier.....</b>	<b>8</b>
Historique : naissance d'un conflit violent autour du pouvoir coutumier.....	8
<b>Kakenge et Bakuakenge : conflits intercommunautaires et interprovinciaux.....</b>	<b>12</b>
Kakenge.....	12
Bakuakenge.....	13
<b>Dibaya : limites confuses entre pouvoir d'État et pouvoir coutumier.....</b>	<b>14</b>
Les antécédents du conflit Kamuina Nsapu.....	14
Conclusion.....	16
Recommandations.....	16
Références.....	17



## Résumé exécutif

Depuis l'avènement du conflit dit « Kamuina Nsapu » dans la région du Kasai, la question du rapport entre le pouvoir coutumier et la violence est montée dans la conscience des observateurs de cette région congolaise, jadis négligée par la communauté internationale et l'opinion publique nationale en République démocratique du Congo (RDC). En effet, les conflits coutumiers sont nombreux dans la région kasaienne. Leurs causes immédiates et lointaines sont souvent complexes. Ce rapport examine trois études de cas de conflits coutumiers dans les provinces du Kasai et du Kasai Central afin de mieux comprendre les dynamiques plus globales dans le Kasai. Il s'agit, notamment, de la contestation du pouvoir coutumier dans le groupement de Kamba Wono (Kasai), où l'un des contestataires a essayé d'utiliser ses moyens financiers et ses relations politiques pour tenter d'obtenir le statut de chef coutumier et de détrôner le titulaire, ce qui, au moment de l'insurrection Kamuina Nsapu, est devenu un conflit violent. Le deuxième cas englobe les localités de Kakenge et Bakuakenge (Kasai), où des tensions intercommunautaires ont engendré des tentatives d'affranchissement et des disputes autour de la localisation des groupements, conduisant également à la violence. Finalement, le conflit de longue date entre les chefs Kamuina Nsapu et Ntenda dans le territoire de Dibaya (Kasai Central) nous démontre la façon dont l'asymétrie entre le pouvoir administratif d'un chef de groupement, d'un côté, et son pouvoir coutumier, de l'autre (quand l'un des deux se voit comme « grand chef » d'un clan), peut, elle aussi, amener à des violences lorsqu'il est confronté à d'autres chefs de groupement qui ne veulent pas reconnaître son autorité coutumière comme chef du clan.

Le présent rapport démontre comment l'État congolais joue parfois un rôle contreproductif dans la gestion du pouvoir coutumier au Kasai mais aussi comment, d'autres fois, il ne joue aucun rôle, en laissant faire : il permet, tacitement, l'ingérence des hommes politiques dans des affaires coutumières, ces derniers agissant souvent pour instrumentaliser un chef coutumier ou un autre à leur profit. De surcroît, l'État ne crée pas, souvent, les conditions qui encourageraient la cohabitation pacifique dans les zones rurales : peu ou pas de financement pour les entités de médiation comme les Commissions consultatives de règlement des conflits coutumiers (CCRCC), limites des entités administratives comme les groupements mal tracés, ambiguïté du double rôle administratif et social joué par le chef coutumier... Les facteurs de la genèse des conflits sont nombreux.

Pour remédier à ce problème, le Groupe d'étude sur le Congo propose de renforcer les capacités et le financement des organes de médiation des conflits coutumiers, tels les Commission consultatives de règlement des conflits coutumiers (CCRCC), l'Association nationale des autorités traditionnelles (ANATC) et les commissions politique, administrative et juridique des assemblées provinciales. Tout aussi important sera le respect de la tenue des élections locales en 2023. Ces élections permettront de créer une redevabilité politique des chefs de secteurs et leurs conseillers à la population.



# Introduction

En 2016, un chef coutumier du territoire de Dibaya, dans la province du Kasai Central, s'insurge contre l'État. Ainsi est né le conflit dit « Kamuina Nsapu ». Pourquoi cette insurrection ? Les raisons sont complexes, mais le fait déclencheur souvent cité est le refus apparent par le pouvoir central d'octroyer à Jean-Prince Pandi (chef Kamuina Nsapu) le document crucial sanctionnant la reconnaissance de son pouvoir coutumier par l'autorité politico-administrative : un arrêté signé par le ministre de l'Intérieur. Conformément aux règles coutumières, la famille régnante du groupement Bajila Kasanga, (où siège le chef Kamuina Nsapu) avait pourtant désigné Jean-Prince Pandi comme chef coutumier. Ce qui s'en suit surprend tout le monde : un conflit qui embrasa les cinq provinces du Kasai, qui créa des milliers de morts, de déplacés et la tuerie de deux experts des Nations unies. Voilà, en quelques lignes, l'enchevêtrement du pouvoir de l'État et de la coutume, et ses séquelles possibles.

Depuis l'époque coloniale, le chef coutumier en Afrique occupe une position fondamentalement ambiguë, en étant à la fois le représentant du pouvoir coutumier et, en même temps, celui de l'autorité de l'État à l'échelle administrative la plus rapprochée de la population<sup>1</sup>. Cette position est, de par sa nature, vouée à des contradictions : comment réconcilier les intérêts parfois contradictoires entre le pouvoir laïc de l'État et le pouvoir spirituel de la coutume ? Où se limite le pouvoir coutumier de ces chefs, et où se limite leur pouvoir administratif dans la pratique ? Quel est l'héritage de la pratique coloniale de fixer les rapports entre territoire, population et pouvoir coutumier à travers la création de groupements, secteurs et chefferies ?

En effet, en République démocratique du Congo (RDC), l'autorité coutumière, représentée par les chefs coutumiers, fait partie intégrante du fonctionnement de l'administration de l'État depuis l'époque coloniale. Mais en faisant du chef coutumier un fonctionnaire, en lui donnant un double rôle d'administrateur et de chef coutumier, l'administration coloniale a également transformé le pouvoir coutumier : création des limites, parfois arbitraires, des « chefferies » et « sous-chefferies », octroi des salaires et autres bénéfices aux chefs, création, suppression et réorganisation des chefferies<sup>2</sup>.

Cette démarche avait pour but, entre autres, de maintenir le contrôle des populations, ainsi que de la main-d'œuvre et des ressources naturelles. C'est ainsi que commencent, dès l'époque coloniale, les manipulations de la reconnaissance des chefs coutumiers par l'État. Tantôt l'administra-

tion belge favorise, voire impose parfois, certains chefs coutumiers pourtant non adoptés coutumièrement, tantôt elle réduit le pouvoir d'un grand chef au niveau de celui d'un de ses sous-chefs<sup>3</sup>. Dans certaines localités où existaient des rapports de pouvoirs horizontaux, le pouvoir colonial a favorisé l'élévation d'un seul chef de localité. L'ingérence de l'État dans les affaires coutumières s'est poursuivie après l'indépendance, quand le régime Mobutu, après avoir tenté de diminuer l'importance des chefs coutumiers, a fini par les intégrer au parti unique— le Mouvement populaire pour la révolution (MPR)—suite à une carence de fonctionnaires pouvant administrer le pays au niveau local. Les gouverneurs nommés par Mobutu favorisent les chefs coutumiers pro-MPR et instrumentalisent les conflits coutumiers<sup>4</sup>. Ce rapport traite de la région du Kasai, qui est l'une des plus secouées par des conflits coutumiers en RDC. Entre 2002 et 2015, on dénombre plus d'un millier de conflits coutumiers dans tout l'espace kasaien<sup>5</sup>. À l'heure actuelle, la province du Kasai Central à elle seule compte 75 conflits coutumiers<sup>6</sup>.

La problématique actuelle du pouvoir coutumier et de la gouvernance locale au Kasai et en RDC remonte à l'époque coloniale, avec l'incorporation et la transformation des chefs coutumiers à travers l'administration publique, mais elle se poursuit après l'indépendance, jusqu'à aujourd'hui. Comme on le constatera dans ce qui suit, les acteurs politiques aggravent et prennent part parfois aux conflits coutumiers, à travers la manipulation des conflits de succession et la reconnaissance de certains chefs à la place d'autres. Mais si le cas du conflit « Kamuina Nsapu » est emblématique des conséquences de l'ingérence ou de la manipulation par l'État dans les affaires coutumières, il ne reflète pas toutes les sources des conflits coutumiers au Kasai.

Les conflits coutumiers dans l'espace Kasai tournent, en effet, autour de trois facteurs emmêlés : la **légitimité** du pouvoir coutumier (incarnée en son rapport ambigu avec l'État ainsi qu'avec les populations gouvernées par le pouvoir coutumier) ; l'**identité** et les clivages identitaires ; et le **territoire** ou le **contrôle des ressources d'un territoire quelconque**. La légitimité ici reflète non seulement les discordances potentielles entre le chef coutumier désigné par la famille régnante et celui reconnu par l'État, mais aussi les disputes de succession « ordinaires » (qui ont lieu avant, pendant et après la colonisation) et l'ingérence de l'État et des hommes politiques dans ces disputes. Ces deux derniers, identité et territoire, sont à leur tour également emmêlés. Car les conflits identitaires sont souvent liés à la compétition autour des ressources se trouvant dans un territoire quelconque. Et ces territoires sont généralement réclamés comme étant sous l'autorité



de tel ou tel chef coutumier, tel ou tel groupe ethnique, clan, etc. Ici aussi, on retrouve les manipulations par l'État, qui, souvent poussé par des hommes politiques, agit en faveur d'un groupe ou d'un autre.

L'une des plus grandes sources des conflits coutumiers au Kasai concerne notamment la création des nouveaux groupements communément appelés « groupements de fait » ([voir encadré](#)). Ces derniers, qui puisent leur héritage dans des pratiques coutumières, sont le résultat d'un processus dit « d'affranchissement » : lorsqu'un chef de groupement, après s'être mis d'accord avec un de ses *kapitas* (chef subalterne), accepte de créer un nouveau groupement au sein de son propre groupement et ainsi scinder le territoire et l'autorité coutumière du groupement en deux. Cependant, les tentatives d'affranchissement font souvent l'objet de contestations, lorsqu'un *kapita* qui voudrait s'affranchir ne reçoit pas l'aval du chef de groupement dont il est dépendant. Ainsi, par exemple, le conflit Kamuina Nsapu ([voir ci-dessous](#)) avait trouvé ses origines dans un conflit entre le chef Kamuina Nsapu et un autre chef coutumier, Ntenda, sur qui Kamuina Nsapu prétendait avoir de l'autorité coutumière, alors que tous les deux étaient chefs de groupement.

Ce rapport consiste en trois études de cas, chacune représentant un aspect des dynamiques actuelles du pouvoir coutumier dans la région du Kasai. Bien que le conflit dit Kamuina Nsapu ait été le plus violent et le plus spectaculaire de ces conflits coutumiers et fonciers, des dizaines de conflits semblables existent au Kasai. Ainsi, notre analyse souligne les problèmes généraux à la gouvernance locale et parfois à la sécurité auxquels se confronte la région.

La première étude porte sur le groupement de Kamba Wono, dans la province du Kasai. Elle démontre la façon dont les différents acteurs ont essayé d'instrumentaliser des rapports avec des agents de l'État (et vice versa) pour être déclarés chef coutumier. La deuxième traite de deux conflits dans les localités voisines de Kakenge et Bakuakenge (Kasai), où les tensions tournent autour de l'enchevêtrement de l'identité, du contrôle du territoire et de l'appartenance d'une localité à la province du Kasai ou à celle du Kasai Central. Enfin, la troisième concerne le territoire de Dibaya (Kasai Central) et les tensions autour des processus d'affranchissement et des réorganisations administratives dans ce lieu qui a donné naissance au conflit Kamuina Nsapu.



## Affranchissement, groupements de fait, chefs coutumiers autoproclamés

L'**affranchissement** est un processus habituellement entrepris avec le consentement d'un chef de groupement, qui, après s'être mis d'accord avec un de ses *kapitas* (chef subalterne, de village), accepte de créer un nouveau groupement avec le *kapita* comme chef. Cela se fait généralement lorsque la population d'un groupement a suffisamment augmenté pour que la création d'un nouveau groupement puisse être justifiée.

La question d'affranchissement des nouveaux groupements coutumiers obéit, en principe, aux us et coutumes en matière de création de groupements à partir d'une scission d'un ancien groupement. Il s'agit d'une procédure consacrée par les usages coutumiers à travers lesquels un chef d'un groupement géniteur élève un chef de village ou *kapita* au rang de chef de groupement avec des terres propres, sur base d'un certain nombre de critères, dont : la démographie et le besoin de réorganiser ce groupement en nouvelles entités sous la gestion des chefs des familles selon la pratique coutumière locale. Au moment de l'affranchissement, le chef coutumier affranchi paie un tribut au chef du groupement « géniteur » (chèvres, argent, etc.). Et le chef du groupement géniteur lui fournit un document attestant de l'affranchissement. Une fois que le chef affranchi obtient l'arrêté attestant de son nouveau statut de chef coutumier, il est, en principe, désormais autonome. Juridiquement, la loi congolaise n'aborde pas expressément la question de l'affranchissement<sup>7</sup>. Elle laisse plutôt la latitude aux pratiques coutumières locales<sup>8</sup>.

Les **groupements de fait** consistent en des groupements nés d'un processus d'affranchissement sans reconnaissance officielle par l'État, ou d'une tentative par un chef de village (*kapita*) de s'affranchir d'un chef de groupement sans l'aval de ce dernier. Il s'agit des groupements de fait puisqu'ils ne sont pas reconnus comme tel par un arrêté ministériel, quel que soit l'avis du chef du groupement géniteur. Ces groupements peuvent faire l'objet de contestations, car il s'agit souvent d'un chef de village qui voudrait s'affranchir pour créer son propre groupement (parfois avec le soutien d'un homme politique) qui s'oppose à un chef de groupement déjà reconnu qui ne voudrait pas accepter la scission de son propre groupement.

Les **chefs coutumiers autoproclamés** sont des chefs coutumiers qui s'autoproclament chef de groupement (qu'il soit un groupement reconnu officiellement par l'État ou de fait), souvent soutenus dans cette démarche par des hommes politiques.



## Kamba Wono : trafic d'influence politique dans le domaine coutumier

Le chef-lieu du groupement de Kamba Wono se situe à environ 112 kilomètres au sud de la ville de Tshikapa, dans la province du Kasai<sup>9</sup>. Le territoire de Tshikapa (parfois appelé territoire de Kamonia) est habité par une population mixte : bien que les Lubaphones y soient nombreux, la plupart des groupements sont dirigés par des Chokwe, qui se considèrent comme les autochtones de la région<sup>10</sup>. Il existe aussi, par exemple, dans cette partie de la province, un groupement habité en majorité par des Lubaphones dont le chef coutumier dépend du grand chef coutumier lubaphone Kalamba Muanangana sur le plan coutumier. Cette partie du pays, connue pour ses riches gisements de diamants de joaillerie, abrite le lieu, près de Mai Munene, où un prospecteur belge, travaillant pour le compte de la Forminière, a « découvert » le premier diamant au Congo en 1907, bien que cette pierre soit déjà connue des populations riveraines<sup>11</sup>. C'est aussi dans cette partie de la province que les combats parmi les plus sanglants lors de l'insurrection Kamuina Nsapu ont eu lieu.

### Historique : naissance d'un conflit violent autour du pouvoir coutumier

Le groupement de Kamba Wono est né d'un processus d'affranchissement ([voir encadré ci-dessus](#)) le 25 mai 1993. Il se crée ainsi à partir d'un groupement géniteur, Kamba Tshitshi, avec l'aval du chef coutumier de ce dernier, Muyombo Shakungu<sup>12</sup>. La création de ce groupement finira par produire un conflit, qui aura deux protagonistes, tous les deux chokwe. Le nouveau groupement est dirigé par le chef coutumier Mutshima Muasumbula. (Comme avec Kamuina Nsapu, Mutshima ici signifie à la fois le nom du village chef-lieu du groupement de Kamba Wono, ainsi que le nom donné au chef coutumier du groupement.) Mais à partir de 1996, un autre acteur apparaît : Muahindji Shamwenze alias « Koseka Moninga Te » (Ne te moque pas de ton prochain, en lingala), qui est également exploitant de diamants. Ce dernier, également Chokwe, essaie de s'imposer comme chef de groupement à travers ses relations politiques et sa puissance financière sans pour autant avoir une revendication légitime au pouvoir coutumier.

Muahindji Shamwenze revendique donc aussi le pouvoir coutumier. Il utilise ses moyens financiers et ses relations au sein du MPR, ancien parti unique, pour tenter de se faire reconnaître comme chef du groupement. Il passe notamment par Kayembe Mbote alias Yembe Sukali, président de la Jeunesse du MPR/Tshikapa de 1989 à 1997. Ce dernier va le mettre en contact avec Symphorien Mutombo Bakafua Nsenda, président régional du MPR/Kasai Occidental et vice premier ministre et ministre des mines de 1993 à 1997 sous Mobutu<sup>13</sup>. Son objectif : détrôner Mutshima Muasumbula, le chef coutumier en place. Mais toutes ses démarches échouent<sup>14</sup>.

En 1997, les temps changent. Le régime de Mobutu (et donc le MPR) est défait par l'Alliance des forces démocratiques pour la libération (AFDL) de Laurent-Désiré Kabila. Muahindji Shamwenze, lui, voit dans ce changement de régime une nouvelle porte ouverte pour s'accaparer du pouvoir coutumier : il se décide de contacter les nouveaux dirigeants à Kinshasa. Mutshima Muasumbula, le chef attitré, cherche, de son côté, l'influence politique au niveau provincial, à Kananga, jadis chef-lieu de la province du Kasai Occidental. Il se rapproche d'un contact, Kadima Bakenga, également le fondateur de l'église qu'il fréquente : l'Église évangélique des sacrificateurs (EES). Kadima Bakenga exerce une certaine influence non négligeable sur les détenteurs du pouvoir politique provincial<sup>15</sup>. Parmi les membres du cabinet de Pierre Médard Kasonga Nyembwe, responsable provincial de l'AFDL, figure Mwamba Kantu Kanjila, qui est également cadre au sein de l'EES<sup>16</sup>. Grâce à ses relations, Mutshima Muasumbula réussit à bloquer les démarches de Muahindji Shamwenze, ce dernier ne pouvant pas obtenir un arrêté de reconnaissance au niveau de Kinshasa sans l'aval de Kananga<sup>17</sup>.

Entretemps, à Mutshima, les rapports entre les partisans des deux camps se dégradent : des affrontements sanglants éclatent en mars 2002 et font quatre morts. Les maisons des partisans de Muahindji Shamwenze sont incendiées par des jeunes proches du chef Mutshima Muasumbula, dénommés « Armée rouge ». Dans un passé récent, c'est la première fois qu'une insurrection violente est signalée dans la contrée.

Le 6 juin 2012, Mutshima Muasumbula meurt à Kananga suite à une hospitalisation. Derrière lui, ce chef coutumier contesté laisse son groupement en plein conflit lié à l'exercice du pouvoir coutumier. Son fils, Tshibi Mutshima, prend le relais et est investi chef de groupement, en présence d'un autre chef, du groupement voisin de Yenga Yenga. Il hérite ainsi et du pouvoir de son défunt père et du conflit avec Muahindji Shamwenze<sup>18</sup>. Mais cette fois, une question identitaire se pose : Tshibi Mutshima





revendique l'héritage du pouvoir de son père. Mais il est contesté par les membres de la famille régnante en raison des origines de sa mère qui, elle, n'est pas originaire du groupement Kamba Wono mais plutôt du groupement voisin Yenga Yenga. Étant matrilineaires, les Chokwe de la famille régnante de Kamba Wono y voient une manière de transférer leur pouvoir vers le groupement voisin. Pour remettre de l'ordre, les autorités provinciales décident d'intervenir. Alors, une question se pose : « Qui est le (vrai) chef du groupement de Kamba Wono ? »

Désigné pour conduire une enquête sur le terrain, Diallo Meba Kalumba, alors administrateur du territoire de Tshikapa/Kamonia (aujourd'hui député provincial) réunit, le 3 septembre 2012, les deux protagonistes, en présence des membres de la famille régnante<sup>19</sup>. La rencontre a lieu à Diboko, localité située à 15 km de Mutshima, dans le groupement voisin de Bakua Mfunya. Après d'âpres discussions, l'administrateur Diallo Meba Kalumba et ses assistants concluent à l'impossibilité de concilier les points de vue de Tshibi Mutshima et de Muahindji Shamwenze<sup>20</sup>. Les membres de la famille régnante présents lors de la réunion du 3 septembre 2012 décident de procéder au vote, sous la modération de l'administrateur de territoire<sup>21</sup>. Les bulletins sont placés dans une enveloppe scellée, puis envoyés à Kananga pour le dépouillement en présence des témoins des deux camps.

Lorsque l'enveloppe arrive à Kananga, c'est le gouverneur intérimaire, Mwamba Kantu Kanjila, mentionné ci-dessus et réputé proche du feu père de Tshibi Mutshima à travers leurs relations au sein de l'église EES, qui est à la tête de la province. Le procès-verbal de déballage du 26 mars 2013<sup>22</sup> donne Muahindji Shamwenze gagnant, mais Mwamba Kantu Kanjila établit un rapport en faveur de Tshibi Mutshima qu'il adresse au ministre de l'Intérieur national en vue de l'obtention de la reconnaissance de son protégé comme chef coutumier par un arrêté ministériel. Interrogé par le GEC, Monsieur Mwamba Kantu Kanjila indique n'avoir jamais connu Muahindji Shamwenze, alias Koseka Moninga Te : « [J]'ai entendu parler de Koseka Moninga Te comme un grand diamantaire, jamais je l'ai vu et connu...[L]a mère de Koseka n'est pas de Kamba Wono. Il ne peut pas prétendre au pouvoir. »

Dès le mois suivant, Alex Kande Mupompa, alors nouveau gouverneur du Kasaï Occidental, est saisi par Muahindji Shamwenze, qui continue à contester la légitimité de son rival Tshibi Mutshima. Cette fois-ci, les nouvelles autorités provinciales prennent parti pour lui et transmettent le dossier en sa faveur à Kinshasa.

Mais, dans la capitale, Richard Muyej Mangez Mans, alors ministre national de l'Intérieur, Sécurité, décen-

tralisation et affaires coutumières, ne reconnaît aucun des deux protagonistes. Le conflit s'enlise et prend une nouvelle tournure meurtrière lorsqu'éclate l'insurrection Kamuina Nsapu trois ans plus tard, en 2016. Tshibi Mutshima tisse rapidement alliance avec des miliciens, qu'il accueille à Mutshima<sup>23</sup>. Ces derniers s'attaquent à plusieurs partisans de Muahindji Shamwenze (chefs des localités, membres de la famille régnante, chefs coutumiers du groupement voisin, Wono) et les exécutent. Cette attaque fait partie d'une série de clashes dans la zone qui ont causé la mort des dizaines de personnes. Fin 2017, les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) interviennent et délogent la milice Kamuina Nsapu de Mutshima et de plusieurs autres localités voisines. Tshibi Mutshima est arrêté et amené à Tshikapa où il est incarcéré à la prison centrale. Au même moment, un troisième acteur apparaît dans le groupement : Espérant Kavula Mutshima. C'est un autre fils de Mutshima Muasumbula. Il affirme avoir détrôné son frère et ne reconnaît pas non plus le pouvoir de Muahindji Shamwenze. Et il parvient à obtenir le soutien des services de l'État à qui il donne la libre exploitation du diamant dans les périmètres miniers de Muahindji Shamwenze<sup>24</sup>.

Aujourd'hui libéré de prison sans procès, Tshibi Mutshima ne décolère pas. Le chef coutumier déchu est rentré dans le chef-lieu de son groupement pour tenter de reconquérir le pouvoir. Idem pour Muahindji Shamwenze qui, de son côté, a relancé ses démarches pour obtenir sa reconnaissance, en s'appuyant notamment sur Deller Kawino, un de ses alliés d'antan et ancien ministre provincial de l'Intérieur de la province du Kasaï, mais qui est décédé en juin 2021.

Ce que nous enseigne le cas du pouvoir coutumier contesté dans le groupement de Kamba Wono, c'est la complexité et l'enchevêtrement entre les différents niveaux de ce que l'on peut appeler « interventions de l'État » dans les affaires coutumières. Ainsi, le pouvoir local contesté par deux personnes au niveau d'un groupement finit par se jouer politiquement d'abord au niveau provincial, et ensuite au niveau national. Dans ce cas, c'est le trafic d'influence politique à travers l'appareil étatique au niveau provincial que jouent chacun des protagonistes.

Il convient de souligner que c'est la faiblesse de l'État, qui permet à un entrepreneur comme Muahindji Shamwenze de s'insérer dans la course au pouvoir coutumier alors qu'il n'a pas une revendication légitime à ce pouvoir. En effet, la recherche de l'influence par les deux prétendants au poste de chef de groupement passe par différents réseaux sociaux et politiques : d'abord, Muahindji Shamwenze tente d'utiliser ses relations au sein du MPR pour influencer l'affaire. Ensuite, le changement de régime le



pousse à essayer de nouveau à travers des contacts de l'AFDL à Kinshasa. De l'autre côté, Mutshima Muasumbula, obligé de défendre sa légitimité par d'autres moyens, joue la carte de sa relation avec le fondateur de son église qui, lui, aurait une influence sur les dirigeants au niveau de la province, à Kananga. Là, les tentatives de se faire reconnaître chef coutumier par Muahindji Shamwenze échouent de nouveau, car bloqués au niveau de la province par les alliés de son rival. Finalement, quand l'allié de Mutshima Muasumbula se retrouve comme gouverneur intérimaire de la province, il tranche en faveur de son allié. Mais le dossier reste sans suite à Kinshasa : le ministre national de l'Intérieur ne reconnaît aucune des deux parties. Entretemps, ce conflit autour de l'obtention de l'arrêté ministériel finit par se dégra-

der de nouveau en conflit violent avec les événements de Kamuina Nsapu. En l'occurrence, Tshibi Mutshima serait allé chercher l'assistance des miliciens Kamuina Nsapu pour s'imposer et chasser Muahindji Shamwenze.

L'on voit également ici que le pouvoir coutumier, vu comme un pouvoir sacré et qui participe de la « tradition », est aussi (et surtout ?) un phénomène moderne, objet et instrument du pouvoir politique laïc. Ici, comme avec le cas de Jean-Prince Pandi, le feu chef coutumier Kamuina Nsapu, les enjeux du conflit coutumier se jouent autour d'un document de l'État : un arrêté qui sert de reconnaissance « profane » du pouvoir coutumier. Plus troublant encore, l'on constate la façon dont le conflit Kamuina Nsapu a donné une nouvelle façon d'instrumentaliser la violence dans les conflits coutumiers.

## Kamuina Nsapu : un nom à plusieurs significations<sup>25</sup>

Qu'est-ce que Kamuina Nsapu ? Il s'agit d'abord du nom d'un lieu : village, le chef-lieu du groupement de Bajila Kasanga (parfois écrit Bashila Kasanga) se trouvant dans le secteur de Dibataïe, dans le territoire de Dibaya au Kasai Central.

Il s'agit également du nom honorifique octroyé au chef coutumier du village de Kamuina Nsapu.

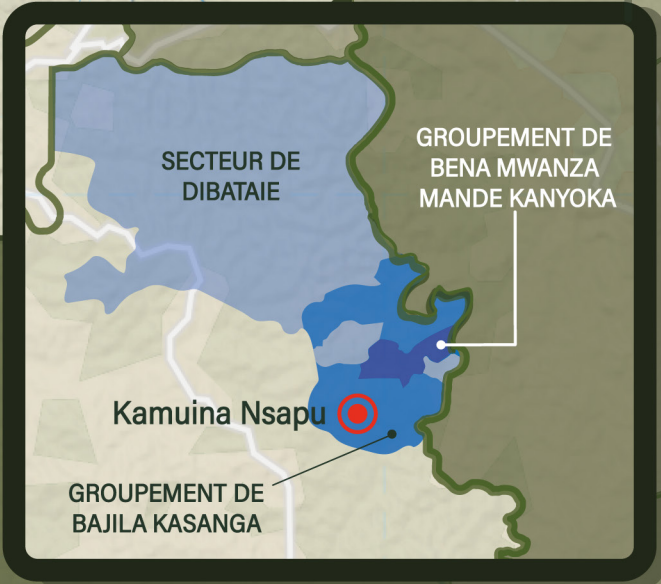
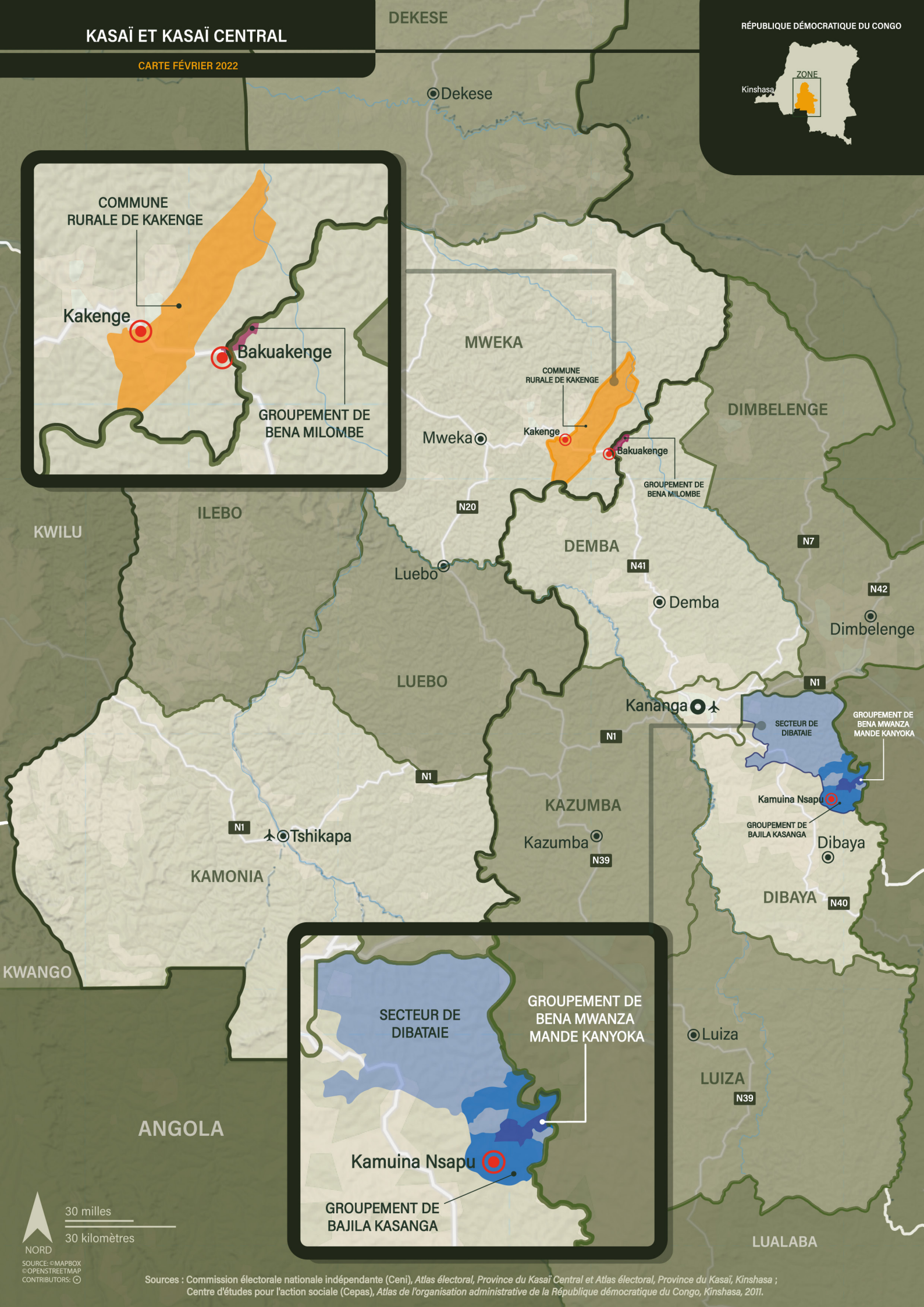
En 2016, le « phénomène » ou la « rébellion » dit « Kamuina Nsapu » commence dans le village du même nom. Le chef Kamuina Nsapu, Jean-Prince Pandi, se voit bloqué dans ses tentatives d'obtenir un arrêté qui reconnaît officiellement son pouvoir coutumier par l'État. Frustré, il décide de créer des barrières aux différentes entrées de son village, pour empêcher les agents de l'État d'y entrer. Les jeunes de son village et des alentours sont « baptisés » pour devenir des « éléments » des milices qu'on finira par appeler Kamuina Nsapu. Très vite, ce « mouvement », qui était parti des revendications particulières d'un chef coutumier spécifique, se répand dans d'autres parties de la région kasaïenne. Mais plutôt que d'être un mouvement uni et bien structuré, le phénomène Kamuina Nsapu se disperse de façon éparpillée, uni peut-être seulement par leur opposition aux symboles de l'État congolais et, souvent, au pouvoir de Joseph Kabila alors en place. Ces groupes de miliciens, alors dirigés par de différents chefs, se mettent parfois au service de ceux qui leur font appel pour intervenir dans des conflits coutumiers déjà existants (voir études de cas no.1 et 2).

# KASAÏ ET KASAÏ CENTRAL

CARTE FÉVRIER 2022

DEKESE

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO



NORD

30 milles  
30 kilomètres

SOURCE: © MAPBOX  
© OPENSTREETMAP  
CONTRIBUTORS: ©

Sources : Commission électorale nationale indépendante (Ceni), *Atlas électoral, Province du Kasai Central et Atlas électoral, Province du Kasai, Kinshasa* ; Centre d'études pour l'action sociale (Cepas), *Atlas de l'organisation administrative de la République démocratique du Congo, Kinshasa, 2011.*



# Kakenge et Bakuakenge : conflits intercommunautaires et interprovinciaux

Kakenge est l'une des deux communes rurales du territoire de Mweka, dans la province du Kasai. L'entité est frontalière avec la localité de Bakuakenge, aujourd'hui disputée entre le Kasai et le Kasai Central, les deux provinces issues du démembrement de l'ex Kasai Occidental. Dotée d'un sol très fertile aux cultures (maïs, manioc, haricot, café, palmier à huile et palmier à raphias, ...), Kakenge a également abrité le siège de la Société d'exploitation forestière au Kasai (Exforka) qui fournissait jadis du bois et qui fut un important chantier forestier durant l'époque coloniale<sup>26</sup>.

Dans le territoire de Mweka, à la différence de tous les autres territoires issus de l'ancienne province du Kasai Occidental, il existe une seule chefferie—celle des Kuba—qui englobe tous les groupements du territoire. Les limites du territoire sont donc identiques à celles de la chefferie. Les autres territoires de la province du Kasai sont plutôt composés de plusieurs secteurs au lieu de chefferies<sup>27</sup>. Malgré cette prédominance par les Kuba sur le plan politico-administratif, la localité de Kakenge et le territoire de Mweka plus généralement abritent plusieurs groupes ethniques. Y vivent également les Kete<sup>28</sup>, les Lulua (Lubaphones originaires de l'ex Kasai Occidental), les Baluba (Lubaphones originaires du Kasai Oriental et du Lomami) et les Tetela (originaires du Sankuru). Dans l'étude de cas précédente (groupement de Kamba Wono, Kasai), nous avons vu que le pouvoir coutumier était l'objet de contestations, et ainsi, le contrôle des mines artisanales de diamant, à travers le trafic d'influence politique. Dans ce cas-ci, la contestation tourne autour des terres aussi, et du rapport entre les titres fonciers et l'identité ethnique des habitants. Dans le cas de Bakuakenge, ces contestations ont pris une dimension politico-administrative supplémentaire, car le rapport entre le conflit foncier et l'identité se joue également entre deux provinces.

## Kakenge

À Kakenge, les querelles identitaires trouvent leur origine en partie dans l'histoire des rivalités intercommunautaires entre les Kuba et les Kete ou, comme indiqué ci-dessous entre les Kuba et les Kete d'un côté et les Lu-

lua de l'autre. L'équilibre entre groupes ethniques dans la participation à la gouvernance locale dans cette contrée est parfois fragile. À titre d'exemple, en 1963, un rapport de l'officier en charge de la mission de maintien de la paix de l'ONU—Opération des Nations unies au Congo (Onuc)—indique que des affrontements entre Kuba et Kete d'un côté et Lulua de l'autre avaient fait des morts en janvier de cette année-là. Et ce, sur fond de querelles autour de la création des nouvelles provinces de l'Unité kasaienne et de Luluabourg<sup>29</sup>.

Une fois de plus, à Kakenge, des tensions intercommunautaires sont survenues entre les Kuba, d'une part, et les Kete, de l'autre, en 2017. Ce conflit s'est joué à la frontière entre le groupement Bolempo Mpiang Matadi et la commune rurale de Kakenge<sup>30</sup>.

Lorsque l'insurrection Kamuina Nsapu éclate en 2016, Kakenge n'est pas épargné. Les Kuba accusent les Kete d'être responsables d'avoir fait venir le conflit à Kakenge. Le conflit prend ainsi, dans cette commune rurale du Kasai, une dimension communautaire. En effet, le contrôle de la grande localité de Kakenge est disputé. La commune rurale de Kakenge, et plus précisément la gare de Kakenge, se trouve à la frontière avec le groupement de Bolempo Mpiang Matadi<sup>31</sup>, qui est dirigé par le chef Justin Shakobe (Kuba). Au moment de l'insurrection Kamuina Nsapu, en septembre 2017, un chef de village Kete qui s'appelle Kalamba Dilondo, dont le village se trouve à 2km de la gare de Kakenge, cherche à s'affranchir du groupement Bolempo Mpiang Matadi, et de créer un nouveau groupement qui engloberait également une partie de la commune rurale de Kakenge. Objectif : se libérer de l'hégémonie du pouvoir coutumier et administratif kuba sur les populations kete, étant donné que le groupement est peuplé par des populations mixtes. Pour ce faire, il fait recours à l'assistance des miliciens lubaphones (Lulua) Kamuina Nsapu du territoire voisin de Demba (Kasai Central) lors de l'insurrection.

Kakenge devient, donc, l'un des épicycles de la violence. Le 15 novembre 2017, des hommes armés de fusils de chasse et de machettes, appelés par Kalamba et portant des bandanas rouges typiques des Kamuina Nsapu attaquent la mission catholique Christ-Roi à Kakenge, où ils ont tué une personne et blessé six membres de la famille d'un agent de l'Agence nationale de renseignements (ANR). Le 10 janvier 2018, une dizaine d'hommes armés se rendent à Kakenge, où ils décapitent un autre agent de l'ANR, emportant sa tête avec eux. Ils ont également mis le feu à une dizaine de maisons, ce qui a poussé certains habitants de Kakenge à fuir la cité. Après une période d'accalmie de plusieurs mois, les attaques reprennent. Entre mars et mai 2018, environ 35 personnes ont été



tuées lors d'attaques à Kakenge par des membres d'une milice Kamuina Nsapu dirigée par Moïse Beya Tshimbe, un Lubaphone qui vient en appui à Kalamba Dilondo et dont le quartier général se trouvait dans le secteur de Lombelu, dans le territoire de Demba (Kasaï Central). Ainsi, Kalamba Dilondo, qui est en conflit avec un autre chef coutumier, Justin Shakobe, un Kuba qui est chef du groupement de Bolempo Mpiang Matadi, essaie de s'affranchir de ce dernier par la violence<sup>32</sup>.

Le phénomène Kamuina Nsapu a suscité une forte crainte chez les chefs coutumiers et communautés kuba : ils savaient que certains de leurs pairs avaient été décapités ou brutalement tués, et la population avait entendu parler des abus de Kamuina Nsapu ailleurs dans la province ainsi qu'au Kasaï Central. Il fallait, selon eux, s'organiser pour faire face à la violence de Kalamba, qui avait l'appui des éléments Kamuina Nsapu qui seraient venus du territoire de Demba. Ainsi, ils ont fait appel à des guerriers traditionnels kuba *yole*, venus de Mushenge, le chef-lieu de la chefferie des Bakuba en mars 2018<sup>33</sup>. En juillet 2020, Kalamba et Shakobe ont signé un pacte de paix<sup>34</sup>.

## Bakuakenge

À Bakuakenge, les enjeux foncier et identitaire sont aussi d'ordre interprovincial. Le conflit y oppose à la fois deux groupes ethniques, deux groupements, deux territoires et ainsi, deux provinces. Ici, les ressortissants lubaphones de Bakuakenge s'affirment être sur le territoire de Demba, tandis que les ressortissants kuba refusent cette interprétation. En effet, il y a au moins deux versions différentes de l'appartenance de cette localité ferroviaire. L'une d'entre elles, soutenue en grande partie par des Lubaphones, indique que Bakuakenge, c'est-à-dire la gare de Bakuakenge et ses environs, est géographiquement divisée au milieu : une partie se trouverait dans le groupement de Bena Milombe (territoire de Demba, Kasaï Central), et l'autre dans le groupement de Bolempo Mpiang Matadi (territoire de Mweka, Kasaï)<sup>35</sup>. Une autre version, soutenue en grande partie par des Kuba, renseigne que certains des ressortissants du groupement de Bena Milombe habitent dans le territoire de Mweka, mais le groupement comme tel appartient au territoire de Demba plutôt que par le territoire de Mweka<sup>36</sup>. Ainsi, selon cette deuxième version, des ressortissants du groupement de Bena Milombe résidant à Bakuakenge, qui sont des Lubaphones, habiteraient dans le territoire de Mweka, et ainsi dans le groupement de Bolempo Mpiang Matadi, dirigé par un chef coutumier kuba. Cette deuxième version illustre parfaitement le rapport entre

identité et territoire, et la façon dont elle peut aboutir à des conflits et contradictions dûs au double rôle du chef coutumier comme fonctionnaire et leader coutumier. Car les Lubaphones de Bena Milombe habitant Bakuakenge, dans cette version, seraient administrés par un chef coutumier Kuba, mais sur le plan coutumier ils dépendraient du chef du groupement de Bena Milombe, dont les limites se trouveraient uniquement dans le territoire de Demba. À noter ici, c'est également l'enjeu économique : la gare de Bakuakenge génère des recettes non-négligeables pour les régies financières provinciales, notamment sur le maïs<sup>37</sup>.

Les Bena Milombe se revendiquent être les propriétaires fonciers de la localité. Le chef coutumier Mutombo Lunkanda, un Lubaphone, ainsi que ses notables considèrent qu'à partir de 1954, c'est la rivière Luembe qui constituait la limite de leur groupement, peuplé alors principalement par des clans luluwa et luba (Bena Diulu et Bakua Kanjinga, respectivement), soit des Lubaphones. Mais ces derniers (Luba) avaient dû fuir leurs terres à la suite des événements marquant l'accession du Congo à l'indépendance<sup>38</sup>. Un ressortissant français avait été tué et des troupes de l'Organisation des nations unies au Congo (Onuc) avaient été déployées sur le lieu pour rétablir de l'ordre. Le chef de groupement des Bena Milombe, Mutombo Lunkanda, avec qui le GEC s'est entretenu, indique que deux ans plus tard, en 1962, des Kuba, invités par un inspecteur de police issu de la même communauté, viendront par la suite s'installer à Bakuakenge alors qu'ils étaient, selon eux, à 35 kilomètres au-delà de la rivière Lubudi—soit, loin de Bakuakenge<sup>39</sup>.

Faisant référence à une carte administrative de 1956, le chef coutumier Mutombo Lunkanda soutient que l'espace querellé appartient au secteur de Lusonge, dans le territoire de Demba (Kasaï Central)<sup>40</sup>. Les délimitations successives décidées en 1958 et, plus tard, en 1970, après concertation de deux chefs de districts de Kasaï et Luluwa, n'y auraient rien changé, selon lui<sup>41</sup>. Comme on peut le voir, cette zone limitrophe a longtemps cristallisé des tensions intercommunautaires dans cette partie de l'espace kasaïen.

Au fil des années, des alliances se sont mises en place : les Bena Milombe se seraient alliés avec les Kete contre les Kuba. Une situation qui n'est pas étrangère aux conflits cycliques dans les territoires de Mweka et de Demba<sup>42</sup>.

En mai 2020, le conflit autour de Bakuakenge a pris une dimension interprovinciale : les gouverneurs des deux provinces se sont rendus chacun à son tour pour essayer de revendiquer l'appartenance de la localité d'un côté ou de l'autre de la frontière provinciale<sup>43</sup>. Il s'est



révélé que l'un des facteurs qui alimentait ce conflit, en dehors de tout enjeu local concernant le contrôle des terres et l'appartenance identitaire, était également l'origine du sénateur Evariste Boshab, un Kuba dont le village d'origine—Tete Kalamba—se trouve dans Bakuakenge<sup>44</sup>.

Ce conflit a continué plus récemment, en avril 2021, lorsqu'un député du territoire de Demba, Dominique Lukono Sowa, a été accusé d'avoir tenu des propos indiquant que Bakuakenge se trouverait en territoire de Demba<sup>45</sup>. Par la suite, des conflits intercommunautaires entre Lubaphones et Kuba ont causé des dizaines de morts.

## Dibaya : limites confuses entre pouvoir d'État et pouvoir coutumier

Premier territoire du Kasai Central à obtenir un statut juridique, Dibaya est composé de cinq secteurs. Il s'agit de Dibanda, Dibataïe, Kamuandu, Kasangidi et Tshishilu. L'entité se situe au sud de la ville de Kananga et partage ses limites avec les territoires de Miabi et Kabeya, dans le Kasai Oriental, mais aussi avec Kamiji, dans la province de Lomami. Durant plus de deux décennies, des conflits frontaliers ont perturbé ses rapports avec ces voisins, surtout entre le chef Mpatu du groupement Bakua Tshiminyi I (secteur de Mpemba, territoire de Kabeya Kamuanga, Kasai Oriental) et le chef Ntenda du groupement Bena Mwanza Mande Kanyoka (secteur de Dibataïe, territoire de Dibaya, Kasai Central). Comme ailleurs, ces conflits sont souvent liés au contrôle des terres.

C'est à partir du secteur de Dibataïe que le conflit Kamuina Nsapu s'est étendu, dès les mois de septembre et octobre 2016, vers d'autres parties du territoire de Dibaya, vers les territoires de Kazumba et Luiza (Kasai Central), la ville de Kananga, les territoires de Luebo et Tshikapa (Kasai) ainsi qu'aux territoires de Kabeya-Kamuanga et Miabi, dans le Kasai Oriental. Avant d'atteindre plus tard Kamiji et Mwene-Ditu, dans le Lomami. Dans cet élan d'extension, l'insurrection porte alors désormais des revendications politiques : le départ du président Joseph Kabila et l'avènement de l'alternance au sommet de l'État.

L'origine de la rébellion Kamuina Nsapu est souvent citée comme le refus par l'État congolais d'octroyer un ar-rêté reconnaissant officiellement son statut de chef de groupement et donc de chef coutumier. Si cette explication reste valide, il y a également d'autres éléments qui ont contribué à l'avènement de ce conflit<sup>46</sup>.

## Les antécédents du conflit Kamuina Nsapu

Kamuina Nsapu désigne à la fois le nom du village et le nom des chefs successifs de ce village qui sont, coutumièrement, à la tête du grand clan luluwa des Bajila Kasanga. Ce dernier est l'une des deux grandes communautés coutumières ou clans luluwa, l'autre étant les Bena Kalamba. À un moment donné, l'administration coloniale avait créé une chefferie des Bajila Kasanga, chose qui a renforcée le pouvoir du chef Kamuina Nsapu sur le plan administratif et coutumier. Comme nous le verrons ci-dessous, la dissolution de cette chefferie aurait des conséquences jusqu'aujourd'hui.

Dans les cas de Kamba Wono, Kakenge et Bakuakenge, des problèmes internes liés à la gouvernance, le contrôle des ressources et l'ambiguïté entre l'exercice du pouvoir coutumier et administratif sont, donc, à la base de certains conflits. Ces conflits impliquent, comme nous l'avons vu avec la rébellion Kamuina Nsapu, les services publics et les leaders politiques, qui s'immiscent dans les questions de reconnaissance légale du pouvoir coutumier et des conflits internes.

Dans le cas actuel, l'une des disputes majeures au sein de la communauté des Bajila Kasanga est née, en partie, de l'évolution de la gestion de cette dernière sur le plan administratif et des contestations historiques liées aux origines de la communauté, mais aussi des ingérences politiques. Selon l'une des versions de leur mythe d'origine, les Bajila Kasanga sont issus de deux frères protagonistes : Kamuina Nsapu et Ntenda. Dans cette lignée naissent parfois des contestations de leadership interne. Des affrontements physiques, des recours en justice et à l'arbitrage administratif ont quelque peu émaillé la cohabitation entre ces deux fils et leurs descendants, qui ne cessent de tenter d'aligner sages et notables à leur cause : la querelle de leadership de ce clan. À ce jour, une accalmie s'observe. Mais les querelles entre Kamuina Nsapu et Ntenda sembleraient remonter à l'époque coloniale.

Selon une version de l'histoire orale, à l'époque coloniale, les Bajila Kasanga riverains de la rivière Mofuayi dans le secteur de Dibataïe avaient pour chef-lieu de chefferie le village de Kamuina Nsapu—administrativement et coutumièrement, ils dépendaient donc du chef Kamuina Nsapu. Mais d'autres membres du clan Bajila Kasanga, qui habitaient au-delà de la rivière Mofuayi (dont les villages de Nsampi, Tshimbalanga, et autres)<sup>47</sup>, dépendaient de l'administration de Luluabourg, tout en étant coutumièrement sous l'autorité du chef Kamuina Nsapu<sup>48</sup>. C'est ce qui explique la présence des Bajila Kasanga dans la banlieue est de la ville de Kananga, plus précisément dans la mission catholique Ntambwe Saint Bernard, actu-



ellement commune urbano-rurale de la commune de la Nganza (ville de Kananga).

À l'approche de l'indépendance de la RDC, l'administration belge a décidé de supprimer la chefferie des Bajila Kasanga en créant le secteur de Dibataïe pour la remplacer. En changeant le statut de la chefferie à celui d'un secteur, le pouvoir du chef Kamuina Nsapu était perturbé. Car n'étant plus chef de chefferie, son pouvoir administratif s'est rétréci, en principe, aux limites de son groupement. Avec le changement de statut d'une chefferie vers un secteur, la tête de cette unité politico-administrative ne relèverait plus, donc, du pouvoir héréditaire coutumier mais serait plutôt un fonctionnaire nommé par l'État. Quid alors de l'autorité coutumière ou morale du chef Kamuina Nsapu sur les Bajila Kasanga vivant en dehors de son groupement ? Quid donc des ambitions des autres chefs de groupement de l'ancienne chefferie des Bajila Kasanga, qui, sur le plan administratif, se retrouvent en rapport d'égalité avec le « grand chef » Kamuina Nsapu ?

Dans l'imaginaire populaire de certains habitants de l'ancienne chefferie des Bajila Kasanga, prétendre avoir le même statut légal que Kamuina Nsapu par un autre chef coutumier du même clan pose problème, même si la chefferie a été supprimée pour ne garder que des groupements dirigés par des chefs coutumiers. Ils estimeraient que le chef Kamuina Nsapu devrait demeurer avec le même statut et autorité qu'auparavant : soit, les pouvoirs d'un chef de chefferie.

Des petites crises à l'origine de certaines incompréhensions au sein des Bajila Kasanga de l'ancienne chefferie dirigée par Kamuina Nsapu dues au fait que les autres Bajila Kasanga qui n'étaient pas riverains de la Mofuayi ont très facilement éclaté leurs anciens groupements qui sont passés de 9 à 14 voire 21 bientôt, par le processus d'affranchissement suite à l'agrandissement de la population. Pourtant, les chefs de groupement qui sont riverains de la Mofuayi éprouvent des difficultés réelles de s'affranchir de la même façon—le chef Kamuina Nsapu n'accepterait pas leur affranchissement. Ainsi, la partie des groupements habités par les Bajila Kasanga plus éloignés du village de Kamuina Nsapu (au-delà de la Mofuayi) ont pu s'affranchir plus facilement que ceux qui se trouvent dans la même zone que le groupement des Bajila Kasanga, où se trouve le village Kamuina Nsapu et présumé siège du pouvoir des Bajila Kasanga.

Pour preuve, la dernière situation tendue entre les chefs Ntenda et Tshimpanga. Ce dernier est un chef de village fidèle à Kamuina Nsapu et qui s'oppose à Ntenda, qui refuse de reconnaître l'autorité de Kamuina Nsapu sur l'entièreté des Bajila Kasanga. Cette situation a vu l'im-

plication de tous les chefs de l'ancienne chefferie dirigée par Kamuina Nsapu pour régler cette tension née des prétentions de Ntenda d'être chef de Tshimpanga, ce que ce dernier a contesté énergiquement. La tension a été réglée par les différents chefs coutumiers autour du grand chef Kamuina Nsapu, qui avaient fait le déplacement vers Ntenda pour calmer les tensions entre les deux.

Un fait révélateur : dans un des discours du grand chef Kamuina Nsapu Mpandi en 2016, celui-ci avait fustigé les attitudes de Ntenda en ces termes « Muana wa musoko wanyi ukadi ujinga kuikala mfumu wa groupement... » qui veut dire : « Un de mes sujets réclame aussi d'être un chef de groupement autonome.... ».

Voici, donc, un des ingrédients du dernier épisode du conflit entre Kamuina Nsapu et Ntenda avant l'éclatement du conflit Kamuina Nsapu. Cependant, le conflit Ntenda s'est opposé au pouvoir du chef Kamuina Nsapu, car étant aussi chef coutumier au même titre que Kamuina Nsapu. Ce dernier (Kamuina Nsapu) était resté dans une logique ancienne—de l'époque où il était chef de chefferie—malgré que la chefferie ait déjà été supprimée. Ainsi, les reconfigurations dans l'administration (où, dans le cas actuel, une chefferie est passée au statut d'un secteur, et un chef de chefferie au statut d'un simple chef de groupement) ont des impacts sur la gouvernance locale ainsi que sur la gestion coutumière. Car si le chef de chefferie exerce à la fois une autorité administrative et coutumière, le chef de secteur, lui, n'a que des pouvoirs administratifs.

Juste avant le début de la rébellion du chef Kamuina Nsapu, les tensions entre lui et Ntenda étaient arrivées à un point chaud<sup>49</sup>. Car le chef Kamuina Nsapu était en conflit ouvert avec Ntenda, sur qui il réclamait toujours l'autorité coutumière, tout en refusant la légitimité du groupement de ce dernier. Cependant, le chef Kamuina Nsapu n'avait pas d'arrêté qui reconnaissait son statut. C'est ainsi que le feu Jean-Prince Pandi, chef de groupement qui se voyait chef à l'image de l'ancienne chefferie, s'était déjà revendiqué le droit de trancher les problèmes d'ordre coutumier dans les villages appartenant au groupement de Ntenda.

Cette tension entre lui et Ntenda arrive à des violences : le 23 juillet 2016, les adeptes du chef Kamuina Nsapu attaquent le village de Ntenda. Des maisons sont brûlées, et le village se vide de sa population. Peu de temps après, Kamuina Nsapu, alors frustré par ses tentatives échouées de recréer la chefferie des Bajila Kasanga de fait, non muni d'un arrêté d'État et ayant subi une incursion dans sa maison par les services de sécurité, commence à ériger des barrières ailleurs dans le territoire de Dibaya. La rébellion dite Kamuina Nsapu commence. Jean-Prince Pandi est tué par les services de sécurité congolais le 12 août



2016, et le « mouvement » Kamuina Nsapu se propage à travers l'espace kasaien.

## Conclusion

Selon l'Association nationale des autorités traditionnelles du Congo (ANATC), en août 2021 il y avait environ 600 conflits coutumiers en RDC<sup>50</sup>. Les conflits coutumiers sont, donc, une question d'une grande importance à travers le pays. Les études de cas ci-dessus démontrent les différentes dynamiques de ces conflits dans la région du Kasai. Plus précisément, elles illustrent, de façons différentes, trois enjeux autour du pouvoir coutumier qui sont à la base de conflits : l'identité, la délimitation géographique du territoire (dans son sens général et non comme unité politico-administrative) ou le contrôle des ressources d'un territoire quelconque et la légitimité du pouvoir coutumier, notamment lorsqu'il y a des conflits de succession. Dans le cas de Kamba Wono, la légitimité du chef coutumier était remise en question par un autre individu qui cherchait à utiliser des relations politiques pour être nommé chef coutumier et ensuite cela dégénère en un conflit violent lors de l'insurrection Kamuina Nsapu. Tout comme à Kakenge, où la tentative par un chef de village kete à vouloir s'affranchir de son chef de groupement kuba a soulevé des tensions liées à l'identité et le rapport entre le pouvoir coutumier et une entité territoriale distincte. Le conflit est devenu violent grâce à la présence dans la zone des miliciens Kamuina Nsapu, auxquels il a fait appel pour intervenir de son côté. Le même type de problème existe également à Bakua-kenge, où Kuba et Lubaphones se sont affrontés, et dont la province et le territoire auxquels la localité appartient est une question liée à la délimitation des groupements frontaliers et l'identité des ressortissants y vivant. Finalement, le cas de Kamuina Nsapu nous enseigne la manière dont la légitimité d'un même chef coutumier peut être contestée lorsqu'il y a décalage entre le niveau de son pouvoir administratif et celui de son pouvoir coutumier. À ces trois éléments on pourrait en ajouter un quatrième, dont l'importance est grande mais qui n'a pas fait l'objet de cette étude : l'influence des chefs coutumiers sur les voix électorales, à la base de certains des conflits coutumiers à cause de l'ingérence politique.

Les études de cas nous font observer des problèmes systémiques : les institutions coutumières sont relativement faibles vis-à-vis des autres échelons politiques, mais demeurent importantes, car ce sont elles qui gouvernent le Kasai et le reste du pays au niveau le plus bas de l'admini-

nistration dans les zones rurales. De surcroît, la corrélation entre l'identité et un territoire est souvent contestée, car mal délimitée, et ce, depuis au moins l'époque coloniale et la création des groupements. D'autant plus que certains clans qui reconnaissent des « grands chefs » n'ont pas d'entité administrative correspondant au pouvoir de ce dernier. Finalement, l'ingérence des hommes politiques dans la gestion des affaires coutumières rajoute encore un élément créant de l'instabilité. Les conflits semblent presque inévitables : autour de la succession au sein d'un groupement quelconque, les ambiguïtés et conflits liés aux processus d'affranchissement, les conflits autour de la délimitation des limites des groupements.

## Recommandations

### Au gouvernement de la RDC

- Renforcer les capacités et le pouvoir de l'Association nationale des autorités traditionnelles du Congo (ANATC) pour la médiation des conflits coutumiers.
- Financer et renforcer les capacités des Commissions consultatives de règlement des conflits coutumiers (CCRCC).
- Redynamiser le rôle des commissions politique, administrative et juridique des assemblées provinciales dans la gestion et la médiation des conflits coutumiers.
- Dépolitiser le processus de reconnaissance étatique des chefs coutumiers.
- Promouvoir l'indépendance et accorder des financements conséquents à l'Institut géographique du Congo (IGC) pour établir la reconnaissance officielle des limites des groupements.
- Tenir, comme promis, les élections locales en même temps que les élections nationales en 2023, afin de rendre les chefs de secteurs et leurs conseillers redevables à la population.





# Références

1. Gluckman, Max, J.C. Mitchell & J.A. Barnes, « The Village Headman in British Central Africa », *Africa: Journal of the International African Institute*, Vol. 19, No 2, 1949, pp. 89-96.
2. Les dispositions juridiques sur le statut des chefs coutumiers sont définies par l'article 207 de la constitution de la République démocratique du Congo (2011), [https://aceproject.org/ero-en/regions/africa/CD/rdc-constitution-2011/at\\_download/file](https://aceproject.org/ero-en/regions/africa/CD/rdc-constitution-2011/at_download/file) et la Loi no 15/015 du 25 août 2015 fixant le statut des chefs coutumiers, <http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/cng154971.pdf>.
3. Nkasa Tekilazaya Yelengi, « Intégration de l'autorité coutumière dans les structures politico-administratives coloniales et postcoloniales au Congo/Zaire ? », *Anthropos*, vol. 100, no 2, 2005, pp. 419-420.
4. Jean Battery et Thierry Vircoulon, « Les pouvoirs coutumiers en RDC : institutionnalisation, politisation et résilience », *Notes de l'Ifri*, 2020, disponible sur [https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/note\\_battery\\_vircoulon\\_rdc\\_2020\\_complet\\_okes.pdf](https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/note_battery_vircoulon_rdc_2020_complet_okes.pdf).
5. Kabata Kabamba, « Pouvoir, territorialité et conflictualité au Grand Kasai (République démocratique du Congo) Belgeo (2), 2018, disponible sur <https://journals.openedition.org/belgeo/26916>.
6. Entretien avec Stéphane Muanda, président de la commission politique, administrative et juridique de l'assemblée provinciale du Kasai Central, décembre 2021.
7. [Loi n° 15/015 du 25 août 2015 fixant le statut des chefs coutumiers.](#)
8. Voir particulièrement le Chapitre I, Section 2, Article 2 de la loi fixant le statut des chefs coutumiers.
9. Entretien avec Diallo Meba Kalumba, ancien administrateur de territoire de Tshikapa du 24/9/2008 au 22/3/2015, Tshikapa, décembre 2019.
10. Ici, le terme « Lubaphone » signifie la communauté ethno-linguistique des personnes parlant le tshiluba.
11. Kanyinda Lusanga, cité dans Tshibanza Monji et Tshimanga Mulangala, « Histoire du trafic illicite du diamant dans la région de Mbuji-Mayi (avant 1960) », *Cahiers d'actualité de l'Unikis*, 1988, p. 2.
12. Voir l'acte d'affranchissement du groupement Kamba Wono : <https://www.congoresearchgroup.org/wp-content/uploads/2022/02/Acte-daffranchissement-Kamba-wono.pdf>.
13. En 2015, il est nommé ambassadeur de la RDC au Brésil, poste qu'il conserve jusqu'à ce jour.
14. Mwahindji Shamwenze était au départ membre de la Jeunesse du mouvement populaire de la révolution, JMPR, et principal soutien financier au niveau du secteur et du territoire (Entretien avec Zébedée Diamalolo Kazadi, ancien dirigeant territorial du MPR/Tshikapa de 1988 à 1997 et actuellement bourgmestre de la commune de Mabondo à Tshikapa, janvier 2020)
15. Il s'agit ici de Pierre-Médard Kasonga Nyembwe, président provincial de l'AFDL et Pascal Tshitoka Ngalumulume, gouverneur de la province de l'ex-Kasai Occidental de 1997 à 1999.
16. Voir la biographie de Mwamba Kantu Kanjila en ligne dans la série de biographies des acteurs clés de la région du Kasai produite par le Groupe d'étude sur le Congo: « Les visages du Kasai », <http://congoresearchgroup.org/biographies-des-acteurs-cles-de-la-region-du-kasai/?lang=fr>.
17. Conformément à l'article 14 de la loi fixant le statut des chefs coutumiers de 2015, c'est le gouverneur de province ou son délégué (chef de chefferie ou chef de secteur) qui dresse un procès-verbal en cas de vacance, qui identifie le successeur à travers un certain nombre de critères coutumiers (voir article 17 de ladite loi).
18. Groupe d'étude sur le Congo, juillet 2018. « Mettre le feu à sa propre maison. La crise au Kasai : La manipulation du pouvoir coutumier et l'instrumentalisation du désordre », p.19, <http://congoresearchgroup.org/wp-content/uploads/2018/07/French-Setting-Fire-to-your-Own-House-16Jul18.pdf>.
19. Voir le procès-verbal de l'enquête sur la succession du pouvoir coutumier du groupement Kamba Wono (3 septembre 2012) : <https://www.congoresearchgroup.org/wp-content/uploads/2022/02/PV-denquete-de-succession-Kamba-wono.pdf>.
20. Entretien avec Diallo Meba Kalumba, ancien administrateur de territoire et actuellement député provincial, Tshikapa, décembre 2019
21. Entretien avec Diallo Meba Kalumba, Tshikapa, décembre 2019. Le vote dans le cadre de la succession du pouvoir coutumier est une étape ultime à laquelle on fait recours lorsque les protagonistes ne se mettent pas d'accord autour d'un nom. Cette étape n'est pas prévue par la loi mais elle rentre dans les pratiques pour départager les prétendants au pouvoir coutumier. Ne prennent part à ce vote, selon le cas, soit les membres de la famille régnante bien identifiés, soit les notables du groupement ou encore les habitants du groupement. Voir la lettre datée du 17 décembre 2012 portant sur la décision de passer au vote, avec l'arbre généalogique de la famille régnante en annexe, <https://www.congoresearchgroup.org/wp-content/uploads/2022/02/PV-de-non-consensus-et-arbre-genealogique.pdf>.



22. Voir le procès-verbal de déballage du vote : <https://www.congoresearchgroup.org/wp-content/uploads/2022/02/PV-de-deballage-du-vote-Kamba-wono.pdf>. Ce déballage a eu lieu à la suite d'une deuxième tentative de réconcilier les deux parties après le vote, mais sans succès.
23. Il s'agit ici des miliciens Kamuina Nsapu qui étaient du *tshiota* (foyer d'initiation) de Kabudimbu, dans le territoire de Kazumba (Kasai Central). Ces miliciens furent sous l'autorité d'un des grands chefs miliciens à ce moment-là : Maurice Kashinda, en fuite depuis le démantèlement de ce *tshiota* par les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) en avril 2018. Voir aussi Groupe d'étude sur le Congo, *op.cit.*, 2018, p.19.
24. Entretien avec Diallo Meba Kalumba, ancien administrateur de territoire et actuellement député provincial, Tshikapa, décembre 2019
25. Voir également Groupe d'étude sur le Congo, *op. cit.*, 2018.
26. Guy Lasserre, « Rail et géographie congolaise », *Cahiers d'outre-mer* No 33, 1956, p. 98.
27. A titre de rappel, la différence entre un secteur et une chefferie est censée être liée à sa composition ethnique ou clanique. Bien qu'un secteur soit dirigé par un chef de secteur qui dépend de l'administration étatique, une chefferie est dirigée par un chef coutumier appelé « chef de chefferie ». Voir l'article 2 de la Loi organique n° 10/011 du 18 mai 2010 portant fixation des subdivisions territoriales à l'intérieur des provinces, <https://www.leganet.cd/Legislation/Droit%20Public/Administration.ter/L.10.011.18.05.2010.htm>.
28. L'historien Jan Vansina décrit les Kete comme un groupe dont la langue était proche du tshiluba, mais dont la culture ressemblait plus à celle des Kuba, et plus précisément des Bushoong. Jan Vansina. 2010. *Being Colonized: The Kuba Experience in Rural Congo, 1880-1960*. Madison: University of Wisconsin Press, p.15.
29. United Nations Security Council. 1963. Report to the Secretary-General from the Officer in Charge of the United Nations Operation in the Congo on Developments Relating to the Application of the Security Council Resolutions of 21 February and 24 November 1961, p.24. <https://search.archives.un.org/uploads/r/united-nations-archives/9/4/c/94c8f76d1030bffd4f448bdf8db1a5b63f445fbb99e838ff19e79608c22cb52e/S-0888-0006-05-00001.pdf>.
30. Jadis cité, Kakenge a obtenu le statut de commune rurale à travers le décret No 13/020 du 20 juin 2013 émis par le Premier ministre Matata Ponyo. Voir le décret ici : <http://www.leganet.cd/Legislation/JO/2013/JOS.20.06.2013.pdf>.
31. Voir Commission électorale nationale indépendante de la République démocratique du Congo, *Atlas électoral : Province du Kasai*, pp. 108 et 113.
32. La crise au Kasai: La manipulation du pouvoir coutumier et l'instrumentalisation du désordre GEC Groupe d'étude sur le Congo Centre sur la Coopération Internationale New York University Juillet 2018, p.20.
33. Entretien avec clergé catholique, Kakenge, juillet 2020.
34. <https://actualite.cd/2020/07/10/kasai-deux-chefs-coutumiers-rivaux-signent-lacte-de-paix-kakenge>.
35. Entretien téléphonique avec un ancien administrateur de territoire de Demba, janvier 2021. Entretien téléphonique avec un responsable de l'administration territoriale, janvier 2021.
36. Entretien téléphonique avec ancien administrateur de territoire de Mweka, janvier 2021.
37. Voir aussi Groupe d'étude sur le Congo, Kasai et Kasai Central : Rapport mensuel juillet 2019, <http://congoresearchgroup.org/wp-content/uploads/2019/08/Kasai-Rapport-juillet19-FR-final.pdf>, pp. 6-7.
38. Entretien avec le chef coutumier Charles Mutombo Lunkanda, novembre 2019. Sur le conflit Lulua-Baluba, voir Mabika Kalanda (1970), *Baluba et Lulua : Une ethnie à la recherche d'un nouvel équilibre*. Nendeln: Kraus Reprint.
39. Entretien avec le chef Mutombo Lunkanda, août 2020.
40. Carte administrative de 1956.
41. Lettre n°010/CAB.G/204/AIC/70 du 09 mai 1970, du Gouverneur NTIKALA du Kasai Occidental.
42. Anacleth Tshimbalanga « Cartographie des conflits du Kasai Occidental » produite et présentée le 28 Septembre 2009 aux autorités provinciales dans la salle Welfare MONUSCO-Kananga ainsi qu'à l'atelier de formation de 60 principaux chefs coutumiers du Kasai Occidental, du 07 au 09 avril 2010 au Centre Thabor sous le haut patronage du Gouverneur du Kasai Occidental, avec appui logistique de la MONUSCO CAS et EISA RDC sur le thème « Conflits et développement ». (Disponible en version électronique à la MONUSCO CAS et au la Maison du Médiateur/TDH à Kananga).
43. Groupe d'étude sur le Congo. Kasai et Kasai Central : Rapport bimestriel avril et mai 2020, <http://congoresearchgroup.org/wp-content/uploads/2020/08/rapport-bimestriel-kasai-avril-mai-2020.pdf>, p. 5.
44. *Idem.*, pp. 9-10.
45. Sosthène Kambidi, « Violences à Bakuakenge : en mission à Kananga, le commandant de la 2e zone de défense des FARDC promet le rétablissement de la paix », 17 avril 2021, disponible sur <https://actualite.cd/2021/04/16/violences-bakuakenge-en-mission-kananga-le-commandant-de-la-2e-zone-de-defense-des-fardc>.



46. Voir Groupe d'étude sur le Congo, 2018, *op.cit.*
47. Mofuayi : cours d'eau partant de Mbondo vers Ntenda au-delà de la mission catholique de Tshikula.
48. Luluabourg est le nom de la ville de Kananga de l'époque coloniale.
49. Voir également Groupe d'étude sur le Congo, 2018, *op.cit.*, pp. 9, 11-12.
50. Radio Okapi, « RDC : environ 600 conflits coutumiers identifiés par l'ANATC », 27 août 2021, [disponible sur https://www.radiookapi.net/2021/08/27/actualite/societe/rdc-environ-600-conflits-coutumiers-identifies-par-lanatc](https://www.radiookapi.net/2021/08/27/actualite/societe/rdc-environ-600-conflits-coutumiers-identifies-par-lanatc).

CONGO RESEARCH  
GROUP



GROUPE D'ÉTUDE  
SUR LE CONGO

Le [Groupe d'étude sur le Congo \(GEC\)](#) a été fondé en 2015 afin de promouvoir une recherche rigoureuse et indépendante sur la violence qui affecte des millions de Congolais. Cela nécessite une approche large. Pour nous, les racines de cette violence se trouvent dans une histoire de gouvernance prédatrice qui remonte à la période coloniale et qui relie les versants des collines du Kivu aux intrigues politiques et à la corruption à Kinshasa, ainsi que dans les capitales d'Europe, de Chine et d'Amérique du Nord. Aujourd'hui, les recherches du GEC visent à expliquer à un large public les interactions complexes entre la politique, la violence et l'économie politique au Congo.

 [GEC\\_CRG](#)

[www.congoresearchgroup.org](http://www.congoresearchgroup.org)

[www.cic.nyu.edu](http://www.cic.nyu.edu)

**Center on International Cooperation**

726 Broadway, Suite 543

NY 10003, New York